

Pour étaler votre don, utilisez le mandat de prélèvement SEPA, un prélèvement régulier, à votre rythme, et selon vos moyens.

Vous gardez votre liberté

Vous déterminez le montant et la périodicité (mensuelle, trimestrielle...) et vous restez libre de modifier ou d'annuler le mandat de prélèvement à tout moment. Il vous suffit de nous adresser un simple courrier.

Une formule qui offre de nombreux avantages

Une manière simple, sans aucun frais supplémentaire, d'étaler votre contribution. Un moyen sûr de ne pas oublier de participer : le denier de l'Église est une ressource vitale pour l'Église catholique en Haute-Savoie.

Vous bénéficiez d'avantages fiscaux

Le Denier de l'Église entre dans la catégorie des dons donnant droit à des réductions fiscales : 66% du montant de votre don est déductible (dans la limite de 20% de votre revenu imposable). Chaque année vous recevez un reçu fiscal, sans avoir à le demander.

Vous permettez au diocèse de planifier ses actions et projets

La régularité de votre soutien permet des prévisions budgétaires plus précises pour les actions à mener et de mieux gérer le budget grâce à des rentrées régulières. Les prêtres et les salariés du diocèse sont payés toute l'année...

Merci pour votre générosité !

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété et retourné à l'Association Diocésaine à : denier@diocese-annecy.fr, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec le donateur. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier de ses droits d'opposition, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivant de la loi N° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés. Joindre un RIB ou un RIP, merci.

MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA

Nouvelles normes européennes d'autorisation de prélèvement automatique

En signant ce formulaire de mandat, j'autorise l'Association Diocésaine d'Annecy à envoyer des instructions à ma banque pour débiter mon compte, et ma banque à débiter mon compte conformément aux instructions de l'Association Diocésaine d'Annecy. Je bénéficie du droit d'être remboursé par ma banque selon les conditions décrites dans la convention que j'ai passée avec elle. Une demande de remboursement devra être présentée dans les huit semaines suivant la date de débit de mon compte pour un prélèvement autorisé.

Nom

Prénom

Adresse

CP

Ville

Pays

Mon numéro de compte IBAN

Mon numéro BIC

Je verse à partir du

En paiement récurrent/répétitif

chaque mois chaque trimestre chaque semestre chaque année

la somme de 30€ 50€ 100€ autre montant €

ou **en paiement ponctuel**

la somme de 30€ 50€ 100€ autre montant €

Joindre un RIB ou un RIP

Créancier : Association Diocésaine d'Annecy
5 bis avenue de la Visitation B.P. 41
74001 Annecy cedex
ICS : FR44ZZZ404387

Date

- ✓ Je peux interrompre mes versements à tout moment sur simple lettre.
- ✓ Je recevrai un reçu fiscal annuel qui me permettra de déduire de mes impôts 66% de mes versements (dans la limite de 20% de mes revenus).

Cadre réservé à l'administration
Référence Unique du Mandat :

A découper